

SAINT-PAUL

Le conseil municipal vote contre le parc éolien

Lors du dernier conseil municipal de Saint-Paul, les élus ont voté une **motion sur le projet de parc éolien**. Le projet éolien était constitué initialement de sept éoliennes : deux sur Saint-Paul et cinq sur Champagnac-la-Prune. Actuellement, le projet maintient cinq éoliennes sur Champagnac et une seule sur Saint-Paul. Le conseil a souhaité se réunir pour émettre un avis réactualisé vis-à-vis du projet de parc éolien sur la commune.

Considérant que les caractéristiques techniques et financières du projet présenté en 2013 ont évolué : réduction des retombées financières pour la commune en raison de la loi Notre et de l'intégration dans Tulle agglomération (nouvelle répartition des taxes directes locales), hauteur des éoliennes présentée à cent trente mètres, aujourd'hui à cent quatre-vingts mètres, modification de l'entreprise porteuse du projet, Phoebus Energy, ayant reçu l'exclusivité

en 2013, par VSB énergies nouvelles, maître d'ouvrage dépositaire de l'autorisation environnementale et société d'exploitation du parc.

Considérant que la commune, et plus généralement la Corrèze, peut se prévaloir de paysages naturels intacts, que le volet paysager du projet donne un aperçu de la visibilité du parc éolien sur de longues distances, au risque de dénaturer l'aspect profondément rural et préserver de la commune et du secteur géographique.

Considérant qu'il est émis un risque non négligeable de dépréciation des biens immobiliers, et que le parc éolien peut également constituer un frein à l'investissement et au développement touristique, déjà restreints sur le secteur.

Considérant que la société VSB énergies nouvelles ne fournit pas l'intégralité de la campagne de mesure de vent dans l'étude d'impacts, ce qui

accroît l'incertitude sur sa rentabilité.

Considérant que la société VSB énergies nouvelles ne communique pas suffisamment sur l'avancée du projet auprès de la population.

Considérant les débats sur la distance minimum d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations riveraines.

Considérant les craintes et ressentis d'une partie de la population contre le projet d'implantations d'éoliennes et dans un souci affirmé de conserver le bien vivre ensemble de notre commune rurale.

Le conseil décide de voter la motion suivante : refus du projet de parc éolien Champagnac-la-prune/Saint-Paul, pour quatre et trois abstentions. La motion de refus du parc éolien est adoptée le vendredi 3 novembre. Une motion transmise pour avis consultatif et information au préfet de la Corrèze.

Devis travaux église : projet

de remplacement d'une porte à l'identique et pose d'une rampe d'accès à l'intérieur de l'église. Le devis de l'entreprise EURL Farge est accepté pour 2724 euros TTC.

Recrutement pour accroissement temporaire d'activité : création d'un poste d'adjoint d'animation temporaire afin d'assurer le travail au péri-scolaire auprès des enfants. Mélanie Plantade est recrutée comme animatrice du temps périscolaire à compter du mardi 7 novembre.

Tarifs repas cantine 2018 : le conseil décide de maintenir les tarifs 2017 soit 2,50 euros pour les enfants et 5 euros pour les adultes.

Déménagement de l'ancienne poste et le rangement du local foyer avec les associations auront lieu courant décembre.

Projet 2018 : mise à jour de la dénomination des rues et numérotation des maisons.

catéchisme pour tous, suivi de la messe. 11h, messe à Seilhac.
Samedi 9 décembre, temps fort: catéchisme de 10h à 15h; atelier de Noël à la maison paroissiale de Seilhac.
Site du groupement paroissial de Seilhac: paroisseseilhac19700.monsite-orange.fr.
Pour tous renseignements, le service diocésain est à votre disposition au 05.55.26.71.72.

CHAMBOULIVE

Encore un week-end parfait pour les footballeurs

Les footballeurs de l'équipe première du CA Chamboulive reçoivent leurs homologues de Lubersac B, avec une nouvelle victoire sur un score fleuve de 6-0. Une très belle cohésion d'équipe tout au long du match a permis de très beaux mouvements dont de nombreuses occasions pour le plaisir des joueurs mais aussi des supporters venus nombreux. Les buteurs sont : Clément, Jo, Madou, Didou, l'Afrique et Nathan. Une pensée aux blessés qui n'ont pas lâché l'affaire pour autant.

L'équipe B se déplaçait pour un derby chez son voisin de Saint-Jal, où elle devait défendre sa première place. Dès la première action, Chamboulive, avec une défense apathique, voyait Saint-Jal marquer un but.

L'équipe se ressaisissait ra-

pidement en créant quelques beaux mouvements, et sa domination était récompensée par un but d'Alex sur coup-franc.

Quelques minutes plus tard, Matuidi marquait à son tour. En deuxième mi-temps, l'équipe, plus poussive, peinait à prendre le jeu à son compte. Enfin, un but de Momo et un but marqué contre leur camp faisaient évoluer très favorablement pour Chamboulive le score en fin de match. Nette victoire 4-1 qui permet de confirmer la première place.

Le CA Chamboulive donne rendez-vous à ses supporters, ce samedi 2 décembre à 20 heures à Perpezac pour rejouer le match de coupé de la Corrèze (dont l'arbitre n'avait pas fait jouer les prolongations).